

## Composition du jury pour l'admission directe en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année des études médicales, pharmaceutiques, odontologiques et de sages-femmes Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles :

- L'article L. 631-1 alinéa 4;
- R 631-1-II, R631-1-3,

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;

### **ARRETE :**

**Article 1 :** Sont nommés en tant que membres du jury pour l'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, pharmaceutiques, odontologiques ou de sages-femmes au titre de l'année 2023-2024 :

**Son Président :**

**M. Marc MAYNADIÉ**, Directeur, Professeur des Universités-Praticien Hospitalier, circonscription Médecine, UFR des Sciences de Santé,

**Ses Membres :**

**M. Éric LESNIEWSKA**, Vice-Doyen, Professeur universitaire, circonscription Pharmacie, UFR des Sciences de Santé

**Mme Evelyne KOHLI**, Professeur universitaire, circonscription Pharmacie, UFR des Sciences de Santé

**Mme Véronique BERTAUX-CHARVOLIN**, Directrice du Département Universitaire de Maïeutique, UFR des Sciences de Santé

**Mme Anne-Laure GUYARD**, Enseignante sage-femme, Département Universitaire de Maïeutique, UFR des Sciences de Santé

**Mme Christiane MOUSSON**, Professeur des Universités-Praticien-Hospitalier, circonscription Médecine, UFR des Sciences de Santé

**M. Victorin AHOSSI**, Vice-Doyen, Professeur des Universités Praticien-Hospitalier, circonscription Odontologie, UFR des Sciences de Santé

**Mme Rita EID**, Professeur des Universités, circonscription Odontologie, UFR des Sciences de Santé

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 17 Mars 2023

Le Président de l'Université

  
Pr Vincent THOMAS